



AVIS AUX BENEFICIAIRES DES LOCATIONS PERMANENTES

2022-2023

Reprise Des Activités : 22 Août 2022

Périodes de fermeture totale des locaux :

- Jeûne genevois : jeudi 8 septembre 2022
- Fin d'année : du samedi 24 décembre 2022 au dimanche 8 janvier 2023 inclus
- Pâques : du vendredi 7 au lundi 10 avril 2023 inclus
- Fête du travail : lundi 1^{er} mai 2023
- Ascension : jeudi 18 mai 2023
- Pentecôte : lundi 29 mai 2023
- Vacances d'été : du lundi 26 juin au dimanche 20 août 2023 inclus.

Périodes de vacances où les locaux sont accessibles sous demande au préalable à la commune, mais sous l'entière responsabilité des sociétés utilisatrices, quant à l'extinction des lumières et ouvertures/fermetures des portes :

- Vacances d'automne : du lundi 24 octobre au vendredi 28 octobre 2022 inclus
- Vacances de février : du lundi 20 février au vendredi 24 février 2023 inclus.
- Vacances de Pâques : du vendredi 7 avril 2023 inclus au dimanche 23 avril 2023 (sauf jours fériés du 7 au 10 avril 2023)